

«Femme, Vie, Liberté!»
Déclaration portant sur les revendications présentes des organisations indépendantes syndicales et civiles d'Iran

Peuple juste et épris de liberté d'Iran,

En ce 44^e anniversaire de la Révolution de 1979, les fondements économiques, politiques et sociaux du pays sont désormais en proie à un tourbillon de crise et de désintégration de telle sorte qu'aucune perspective n'est envisageable pour y mettre fin dans le cadre du système politique existant.

C'est pourquoi depuis cinq mois le peuple opprimé d'Iran –notamment les femmes et les jeunes qui aspirent à la liberté et à l'égalité – ont fait des rues de tout le pays le cœur d'une lutte historique et décisive pour mettre fin aux conditions inhumaines. Et, malgré la répression sanglante du régime, depuis cinq mois (16 septembre 2022), elles et ils ne se sont pas arrêtés un seul instant.

Actuellement, ces manifestations massives – dont l'étendard a été hissé par les femmes, les étudiant·e·s, les enseignant·e·s, les travailleurs et travailleuses, les personnes en quête de justice, les artistes, les homosexuels, les écrivains et tous les opprimé·e·s d'Iran, dans toutes les régions du pays, du Kurdistan au Sistan et Baloutchistan – ont reçu un soutien international sans précédent. Elles relèvent d'une protestation contre la misogynie, la discrimination sexuelle, l'insécurité économique permanente, le travail forcé, la pauvreté, la misère, l'oppression de classe, ainsi que l'oppression nationale et religieuse. Tels sont les maux de notre société que la tyrannie religieuse ou non-religieuse nous imposent depuis plus d'un siècle. Ces manifestations imposantes s'inscrivent dans le contexte de vastes mouvements sociaux modernes et de l'émergence d'une génération irréductible qui est déterminée à mettre fin à un siècle réactionnaire et à relever le défi de construire une société moderne, prospère et libre en Iran.

Après deux grandes révolutions dans l'histoire contemporaine d'Iran, les principaux mouvements sociaux pionniers –notamment les mouvements des travailleurs et travailleuses, des enseignant·e·s et des retraité·e·s, ainsi que ceux en quête d'égalité des femmes, des étudiant·e·s et des jeunes, au même titre que le mouvement contre la peine de mort –ont acquis une dimension historique et décisive pour façonner les structures politiques, économiques et sociales du pays à la fois à partir de la base et en grand nombre.

Par conséquent, ce mouvement vise à mettre définitivement fin à la constitution de tout pouvoir d'en haut et à initier une révolution sociale, moderne et humaine en vue d'une émancipation de toutes les formes d'oppression, de discrimination, d'exploitation, de tyrannie et de dictature.

Nous, les organisations syndicales et de la société civile ainsi que les institutions signataire de la présente déclaration – tout en mettant l'accent sur l'unité et les liens entre les mouvements sociaux ainsi que sur la lutte contre la situation actuelle inhumaine et destructrice – considérons les revendications présentes suivantes comme les premiers objectifs résultant des protestations majeures du peuple iranien. Elles établissent les éléments fondateurs pour de la construction d'une société nouvelle, moderne et humaine dans le pays. Nous

appelons tous ceux et toutes celles qui accordent de l'importance à la liberté, à l'égalité et à l'émancipation à faire valoir ces revendications minimales dans les usines, les universités, les écoles, les quartiers, dans les rues au même titre que sur la scène internationale. Ensemble, nous pouvons faire aboutir le noble et ambitieux objectif de la liberté.

1° Libération immédiate et inconditionnelle de tous les prisonniers et prisonnières politiques; la fin de la criminalisation des activités politiques, syndicales et civiles; le jugement public des responsables et des agents de la répression des mobilisations populaires.

2° Liberté sans restriction d'opinion, d'expression, de pensée, de la presse, des partis politiques, des organisations syndicales et de masse locales et nationales, ainsi que des rassemblements, des grèves, des manifestations, des réseaux sociaux et des médias audiovisuels.

3° Abolition immédiate de la peine de mort, d'exécutions, des châtiments; interdiction de tout type de torture psychologique et physique.

4° Etablissement immédiat de l'égalité des droits entre les femmes et les hommes à tous les niveaux: politique, économique, social, culturel et familial. Abolition inconditionnelle de toutes les lois et formes de discrimination et violence à l'encontre des appartenances sexuelles et de genre; reconnaissance de la communauté arc-en-ciel des LGBTQ+. Décriminalisation de toutes les appartenances sexuelles et respect inconditionnel des droits des femmes sur leur corps et leur destin ainsi que la levée du contrôle patriarcal.

5°. La religion doit être reconnue comme relevant de la vie privée des personnes et ne doit pas être impliquée dans les décrets et les lois politiques, économiques, sociales et culturelles du pays.

6° La garantie des conditions de sécurité au travail, la protection de l'emploi et l'augmentation immédiate des salaires des travailleurs et travailleuses, des enseignant·e·s, des employé·e·s et de tous les actifs et retraité·e·s, conditions qui doivent être fixées dans le cadre d'une présence, d'une participation et d'un accord des représentant·e·s élu·e·s des organisations indépendantes et nationales.

7° Les lois et les dispositions fondées sur la discrimination, l'oppression nationale et religieuse doivent être abolies. Le gouvernement doit créer des modalités de financement adéquates et assurer une distribution juste et égale des infrastructures comme des ressources afin de promouvoir la culture et les activités artistiques dans toutes les régions du pays. En outre, il devrait fournir les installations nécessaires et égales pour l'apprentissage comme pour l'enseignement de toutes les langues communément parlées dans la société.

8° Le démantèlement des organes de répression; la limitation des pouvoirs du gouvernement; la participation directe et permanente du peuple à l'administration des affaires du pays par le biais de conseils locaux et nationaux. La révocation de tout fonctionnaire gouvernemental ou non gouvernemental par les électeurs et les électrices à tout moment devrait faire partie des droits fondamentaux des électeurs et électrices.

9° La confiscation des biens de toutes les personnes, entités légales, institutions gouvernementales, semi-gouvernementales et privées qui ont accaparé les actifs et la richesse sociale du peuple iranien par le pillage direct ou par des marchés gouvernementaux. La fortune obtenue par ces confiscations devrait être immédiatement utilisée pour moderniser et reconstruire l'éducation, pour le financement des retraites, pour la sauvegarde

de l'environnement, et répondre aux besoins des régions ainsi que des secteurs du peuple iranien qui ont été privés d'équales opportunités et des équipements pendant les deux régimes de la République islamique et de la monarchie.

10° Mettre fin à la destruction de l'environnement; mettre en œuvre des politiques fondamentales pour restaurer les infrastructures environnementales détruites au cours des cent dernières années; empêcher la privatisation des biens publics (comme les pâturages, les plages, les forêts et les montagnes) qui prive le peuple de ses droits d'accès et d'usage.

11° Interdiction du travail des enfants et assurer que tous les enfants aient accès à l'éducation et à une vie sans privation économique ou sociale, quel que soit le statut de leur famille. Création de programmes publics de prévoyance sociale qui offrent une assurance chômage et une sécurité sociale solide à toutes les personnes en âge de travailler, ainsi qu'une éducation et des soins de santé gratuits pour tous et toutes

12° Normalisation des relations étrangères au plus haut niveau avec tous les pays du monde sur la base de relations justes et du respect mutuel, en interdisant la détention d'armes nucléaires et en œuvrant pour la paix mondiale.

De notre point de vue, les revendications exposées ci-dessus peuvent être réalisées sans tarder, compte tenu des réserves et de la disponibilité de richesses naturelles potentielles et réelles dans le pays ainsi que de l'existence d'un peuple compétent, cultivé et expérimenté et d'une génération de jeunes qui sont très motivés en vue de jouir d'une vie heureuse, libre et productive.

Les revendications exposées dans ce manifeste reprennent les orientations générales des revendications des signataires. Il est évident que nous les approfondirons dans la suite de notre lutte et de notre solidarité. (Déclaration publiée en persan le 15 février 2023; traduction et édition sur la base de l'anglais par la rédaction de *A l'Encontre*)

Signataires:

Conseil de coordination des associations syndicales des enseignant·e·s d'Iran

Union libre des ouvriers d'Iran

Union des associations étudiantes unitaires

Association des défenseurs des droits de l'homme

Syndicat des ouvriers de la canne à sucre Haft-Tapeh

Conseil d'organisation des protestations des ouvriers pétroliers non-temporaires

Maison des enseignants d'Iran

Eveil féminin

Voix des femmes d'Iran

Voix indépendante des ouvriers métallurgistes du groupe national de l'aciérie d'Ahwaz

Association de défenseurs des droits ouvriers

Association syndicale des ouvriers électriciens et métallurgistes de Kermanschah

Comité de coordination pour l'aide à la constitution des syndicats ouvriers

Union des retraité·e·s

Conseil des retraité·e·s d'Iran

Association des étudiant·e·s progressistes

Conseil des étudiant·e·s libres-penseurs d'Iran
Syndicat des ouvriers peintres en bâtiment de la province de l'Elbourz
Comité de soutien à la fondation de syndicats ouvriers d'Iran
Conseil des retraités de la Sécurité sociale

Le 15 février 2023